



PLAN DE REPRISE du GEM de Montluçon

Ce plan de reprise a été élaboré à partir des informations disponibles dans :

- L'avis du Haut Conseil de la Santé Public du 24 avril 2020
- Les préconisations nationales relatives au dé-confinement des GEM établi par le comité national de suivi des GEM.

Préambule

1- Présentation de l'établissement

Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) de Montluçon est une association type loi 1901 qui propose un accueil libre au sein d'un lieu convivial à des personnes adultes dont l'altération du santé (situation de handicap psychique, de cérébro-lésion ou traumatisme crânien) met en difficulté d'insertion sociale. Ses buts sont de rompre l'isolement social de ses membres en leur proposant des activités et sortie et en créant des liens avec la communauté environnante.

2- Rappel des conditions d'accueil classiques

Les adhérents peuvent venir librement dans les locaux aux heures d'ouverture – généralement les après-midis de 14h à 17h30 du lundi au samedi.

Les locaux sont situés à Montluçon, au 43 Avenue Marx Dormoy et se composent d'une salle d'activités de 42 m², de toilettes de 4m², d'une cuisine et d'une petite salle à manger de 8 m².

3- Gestion de la période de confinement

Le GEM a été fermé le lundi 17 Mars.

Les adhérents ont tous été prévenus individuellement.

Des affichettes ont été apposées sur les portes des locaux et une publication a été réalisée sur le site internet du GEM.

Durant le confinement, les animateurs salariés ont été placés en télétravail.

Le lien avec les adhérents a été maintenu grâce à des appels téléphoniques hebdomadaires (ou plus selon la demande avec les adhérents).

Outre une page dédiée au confinement sur le site où étaient proposées des activités (liens vidéo, lectures ...), un Padlet a été créé permettant des échanges avec les adhérents (messages, photos, ...).

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE REPRISE D'ACTIVITÉ

1- Calendrier prévisionnel de reprise

Les 2 animateurs ont repris le travail sur site à compter du 11 mai afin de préparer les locaux à l'accueil des adhérents : rédaction du plan de reprise d'activité, aménagement du local - distanciation sociale, sens de circulation, matériel d'hygiène...

L'association a opté pour un retour progressif des adhérents en impliquant les membres du conseil d'administration à la réflexion sur les conditions de ce retour. Un Conseil d'Administration aura lieu le 14 Mai.

A partir du 25 Mai, le GEM reprendra son activité d'accueil quotidien suivant des horaires adaptés de 14 à 17h pour permettre la désinfection quotidienne des locaux.



Une présentation des gestes barrières (lavage des mains, friction au gel hydro-alcoolique, port du masque . . .) et des dispositions mises en place sera réalisée durant les premiers jours de ré-ouverture afin de sensibiliser tous les adhérents.

2- Limitations des personnes présentes sur le site

La configuration des lieux et les équipements, compte tenu des recommandations du HCSP amènent à nous limiter à un accueil de 6 personnes maximum. (5 adhérents + 1 animateur / 4 adhérents + 2 animateurs)

Les adhérents devront s'inscrire sur les créneaux d'ouverture afin de ne pas provoquer de surnombre. Ils auront toutefois la possibilité de venir spontanément en téléphonant au préalable afin de savoir s'il y a des places disponibles

3- Conditions d'accès aux locaux du GEM

Les conditions sont les suivantes :

- Distanciation d'1m
- Port du masque obligatoire
- Hygiène des mains

Tous les adhérents seront informés au préalable du risque encouru en cas de potentielle vulnérabilité au virus. Ils seront libres d'en accepter la responsabilité.

Chaque adhérent se verra proposer une attestation à signer confirmant qu'il a été informé et est conscient des risques.

Chaque acteur du GEM (salariés et adhérents) doit s'inscrire dans un principe de responsabilité individuelle. Cela signifie que si quelqu'un présente les symptômes du Covid-19 il est de sa responsabilité de ne pas aller au GEM et de consulter un professionnel de santé.

4- Distanciation Sociale - Distances règlementaires- Port de masque

Le bureau d'accueil est aménagé de façon à ce que la personne reçue en entretien soit séparée du professionnel d'une distance de 2 largeurs de bureau.

Pour les espaces collectifs, la reconfiguration de l'aménagement du mobilier (table et chaises) a été réalisée afin de permettre le maintien d'une distance minimum d'1m entre les personnes une fois qu'elles sont installées pour une activité.

Lors de l'arrivée d'un adhérent, en premier lieu, il lui sera systématiquement proposé du gel hydroalcoolique afin qu'il effectue une friction de ses mains.

Un masque chirurgical à usage unique lui sera remis pour la durée de sa présence au GEM. Ainsi dans le cadre du fonctionnement hebdomadaire du GEM, il sera utilisé au maximum 25 masques pour les adhérents et 8 masques pour les animateurs soit au total 33 masques.

Lorsqu'un adhérent quittera les locaux du GEM, il lui sera systématiquement proposé du gel hydroalcoolique afin qu'il effectue une friction de ses mains.

5- Gestion de la désinfection des équipements et locaux

Les locaux ont été désinfectés par des agents de service du CRP la Mothe le lundi 11 Mai au matin.

Le GEM s'est doté :

- De lingettes dont l'utilisation sera confiée à « l'utilisateur » de l'espace concerné
- De produit désinfectant de type 'DEGRAGERM' pour une désinfection des points de contact (poignées de portes, interrupteurs...)

Par ailleurs, le GEM ne disposant pas d'agents de service, les animateurs assureront quotidiennement une désinfection des surfaces et objets fréquemment touchés.



Durant cette désinfection les locaux seront aérés (ouverture en grand des fenêtres pendant 15 min)

6- Limitation et Gestion des points de contact

Dans les espaces comprenant des ordinateurs, équipements partagés (téléphone, photocopieur, imprimante, cafetière, bouilloire...) seront systématiquement mis à disposition des flacons de gel hydroalcoolique.

Des affichages rappelant les consignes de lavage de main seront apposés.

Les portes qui peuvent rester ouvertes le seront.

Les sanitaires ainsi que les points d'eau seront dotés de savon liquide.

Une attention particulière sera portée aux toilettes : à leur utilisation, à leur nettoyage et à leur désinfection. Le matériel nécessaire (lingettes, gants, produit...) est mis à disposition de chaque utilisateur ainsi qu'un affichage des procédures de nettoyage/désinfection.

7- Accès aux locaux

Un plan de circulation est mis en place afin d'éviter que les personnes se croisent dans des espaces exigus qui ne permettent pas le respect des distances sanitaires (1m entre 2 personnes) :

- L'entrée se fera par la porte du bureau des animateurs
- La sortie des locaux s'effectuera par la porte principale

8- Gestion des visites et des visiteurs

L'accès au GEM pour des personnes extérieures et/ou de nouveaux adhérents ne sera possible que sur RDV programmé au préalable soit par téléphone, sms ou email.

9- Organisation des temps d'animation avec animateur

L'espace a été réaménagé dans le cadre du respect des distanciations d'un mètre et dans la mesure du possible, une place a été assignée à chaque adhérent.

Certaines manipulations ne peuvent s'effectuer que sur des équipements partagés.

Après chaque manipulation, l'utilisateur devra donc procéder à un lavage des mains ou à une friction des mains avec du gel hydro alcoolique.

Le GEM dispose de 2 ordinateurs portables qui seront désinfectés après chaque utilisation.

Les boissons chaudes seront préparées et distribuées par une seule personne.

Chacun aura sa tasse et sa cuillère et en assurera le nettoyage (avec du produit vaisselle) puis procédera à son essuyage avec de l'essuie-tout à usage unique. Les torchons en tissus sont supprimés. Les tasses et cuillères seront rangées en évitant d'être mises en contact.

Les animations seront pensées pour privilégier le retour à la vie sociale tout en respectant les mesures barrières :

Les jeux de société auront lieu autour de la table qui peut accueillir 4 personnes en respectant les écarts de distanciation et adaptés pour limiter les points de contact.

Le lavage des mains sera demandé avant et après l'activité.

Des fournitures individuelles seront distribuées pour les ateliers créatifs : dessin, etc... et désinfectées après usage.

Des projections vidéos support à échanges seront proposées.

Les activités extérieures seront favorisées.



10-Organisation des temps d'animation sans animateur

Les membres du conseil d'administration du GEM ont pris la décision de suspendre les ouvertures-adhérents jusqu'au début du mois de juin.

Passé ce délai, les ouvertures-adhérents pourront de nouveau être envisagées, dans la mesure où chacun des adhérents s'engagera à respecter les mesures décrites dans ce plan de reprise.

11- Utilisation des véhicules

Il n'y aura pas de transport des adhérents dans les véhicules personnels des animateurs jusqu'à nouvel ordre.

12- Réunions

Les réunions pourront avoir lieu dans la salle d'activité, avec un maximum de 6 personnes, elles pourront être mixées avec du distanciel (Skype ou téléphone).

13- Entretien des locaux

Les locaux seront tenus propres par les adhérents

Une désinfection quotidienne des points de contact sera réalisée par les animateurs à la fermeture des locaux.

Un ménage complet sera effectué chaque semaine avec l'intervention d'une entreprise extérieure (Laser O3).